

Le CSA donne son feu vert à la fusion entre Vivendi, Canal Plus et Seagram

Vivendi pourra mener à bien son projet de fusion avec Seagram et sa filiale Canal +. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a en effet annoncé le 26 juillet qu'il ne s'y opposerait pas. Le groupe de Jean-Marie Messier a dû pour cela revoir le projet initialement soumis au CSA afin de calmer les inquiétudes des autorités de voir la chaîne cryptée, filiale de Vivendi, perdre son indépendance. Ainsi, Vivendi a accepté de ?restituer? à Canal+ ses 4,5 millions d'abonnés français. En effet, l'autorité de régulation estimait que le premier projet, qui permettait à Vivendi de récupérer la totalité des recettes d'abonnement de la chaîne cryptée, n'était pas conforme à la règle des 49 %, prévue par la loi sur l'audiovisuel et de respecter le dispositif anti-concentration. Le CSA précise qu'il ?sera extrêmement attentif à ce que la réalisation effective de l'opération et en particulier les contrats entre la chaîne et sa société de distribution, respectent les principes au vu desquels il s'est prononcé?.